

Compte-rendu synthétique de la réunion du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon du 29 mars 2017 à Castellane

Membres du comité syndical avec voix délibératives :

- | | | |
|---|--|---|
| - Jean-Marie PAUTRAT : Allons | - Maxime AUDIBERT : Rougon | - Jean-François GERIN-JEAN : St André les Alpes |
| - François TANZY : Angles | - Paul CORBIER : St Julien du Verdon | - Bernard CLAP : Trigance |
| - Jean-Pierre CIOFI : Aups | - Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier | - Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon-sur-Verdon |
| - Catherine MESCATULO : Bargème | - Hervé PHILIBERT : Ginasservis | - Delphine BAGARRY : Conseil départemental Odes Alpes de Haute Provence |
| - Colette LOCATELLI : Blioux | - Jean-Noël STARK : La Bastide | - Eliane BARREILLE : Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur |
| - Jean-Paul GOLE : Castellane | - Bernard PRAYAL et Robert RICARD : La Garde | |
| - Bernard BELLINI : Châteauneuf | - Jacques BASTIAN : La Martre | |
| - Alain BARALE : Comps-sur-Artuby | - Armand FERRANDO : La Palud/Verdon | |
| - Gilbert PELEGRIN : Esparron de Verdon | - Jean-Paul ROUX : Le Bourguet | |
| - Noël GIRAUD : Peyroules | | |
| - Jacques ESPITALIER : Quinson | | |

Ont donné pouvoir :

- | | |
|---|---|
| - Michel OPPOSITE, Régusse à H. PHILIBERT | - Charles-Antoine MORDELET, Aiguines à B. CLAP |
| - Bernard MAGNAN, Valensole à J. ESPITALIER | - Jean-Pierre HERRIOU, Moissac-Bellevue à A. RUIZ |

FORMATION PLENIERE

1. Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} mars 2017 à Aiguines

2. Présentation du rapport d'activités 2016

Le rapport d'activité 2016 a été distribué en séance, le Président et les Présidents de commission ont ensuite présenté les principales actions menées en 2016.

3. Approbation du compte administratif 2016 du budget principal et conformité au compte de gestion 2016

A l'unanimité les membres du comité syndical, ont approuvé le compte administratif et sa conformité au compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Riez et se présentant ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	420 123,40	3 600 144,73	4 020 268,13
Recettes nettes de l'exercice (b)	111 909,49	2 575 456,04	2 687 365,53
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (c)	420 123,40	3 600 144,73	4 020 268,13
Dépenses nettes de l'exercice (d)	189 676,96	2 651 402,73	2 841 079,69
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016			
Excédent (b) - (d)			
Déficit (d) - (b)	77 767,47	75 946,69	153 714,16

4. Approbation du compte administratif 2016 du budget de la Régie et conformité au compte de gestion 2016

A l'unanimité les membres du comité syndical, ont approuvé le compte administratif 2016 de la Régie et sa conformité au compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Riez et se présentant ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	245 619,00	111 375,00	356 994,00
Recettes nettes de l'exercice (b)	50 000,00	87 386,28	137 386,28
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (c)	245 619,00	111 375,00	356 994,00
Dépenses nettes de l'exercice (d)	52 433,60	65 697,00	118 130,60
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016			
Excédent (b) - (d)		21 689,28	19 255,68
Déficit (d) - (b)	2 433,60		

5. Vote du Budget primitif 2017 du Parc du Verdon

Sur la base du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 1^{er} mars 2017, les membres du comité syndical, à l'unanimité, ont approuvé le budget primitif 2017 qui se synthétise comme suit :

	DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT
Crédits votés	3 348 530,00	2 413 542,41
Résultat de fonctionnement reporté		934 987,59
Total section de fonctionnement	3 348 530,00	3 348 530,00
	DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT
Crédits votés au titre du budget 2017	1 115 919,45	1 103 677,92
Restes à réaliser de l'exercice précédent	13 476,25	42 985,08
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	17 267,30	
Total section de fonctionnement	1 146 663,00	1 146 663,00

Les membres du comité syndical à l'unanimité, ont également délibéré favorablement sur le vote d'une dotation non remboursable au budget de la Régie pour 40 000,00 € en section de fonctionnement et 50 000,00 € en section d'investissement.

6. Vote du Budget primitif 2017 de la Régie d'aménagement et de gestion des sites fréquentés

Sur la base du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 1^{er} mars 2017, les membres du comité syndical, à l'unanimité, ont approuvé le budget primitif 2017 de la Régie qui se synthétise comme suit :

	DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT
Crédits votés	80 819,00	73 139,89
Résultat de fonctionnement reporté		7 679,11
Total section de fonctionnement	80 819,00	80 819,00
	DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT
Crédits votés au titre du budget 2017	304 401,66	285 280,91
Restes à réaliser de l'exercice précédent	28 821,34	32 263,69
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		15 678,40
Total section d'investissement	333 223,00	333 223,00

7. Création d'une régie de recettes pour la vente de prestations pédagogiques à la ferme caprine

Dans le cadre du projet pédagogique sur le domaine de Valx, au-delà des actions éducatives réalisées par le Parc pour le public scolaire qui demeureront gratuites, les membres du comité syndical à l'unanimité ont décidé d'instaurer une régie de recettes afin d'encaisser les différentes prestations qui seront proposées au public, et de fixer les tarifs tels que suivent :

Animation simple (type visite) → 5€/personne (gratuit pour les enfants de - 6 ans)

Atelier nécessitant l'achat de matière première (type atelier cuisine) → 12€/personne (gratuit pour les enfants de - 6 ans)

8. Approbation des comptes rendus des séances de Bureau

Les membres du comité syndical ont pris acte des comptes-rendus des séances de Bureau des 25 janvier et 8 février 2017.

FORMATION CHARTE du PARC

9. Lancement des 20 ans du Parc

Le 1^{er} décret de création du Parc naturel régional du Verdon a été signé le 3 mars 1997. Pour fêter les 20 ans d'existence du Parc, les membres du Comité syndical ont pris connaissance du programme des animations proposées tout au long de l'année 2017 qui sera diffusé auprès des communes très prochainement.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
A Moustiers Ste Marie, le 4 avril 2017

Le Président
Bernard CLAP

